

ROME

Les évêques anglais ayant adressé au souverain Pontife une lettre que nous avons publiée dans le dernier numéro de la *Semaine*, Sa Sainteté a daigné y faire la réponse suivante :

“ Quoique Nous n'ayons pas un instant douté que vous ne fussiez en parfait accord, vous et les autres évêques de l'Église pour condamner les nouvelles lois édictées par le gouvernement italien contre le clergé, sous prétexte de réprimer les attaques contre l'autorité, néanmoins, votre lettre collective, qui apporte la preuve de cet accord, Nous a été la bienvenue, comme si nous N'avions pas compté sur cette entente entre vous. Votre lettre Nous montre de plus en plus clairement l'unité d'esprit qui guide divinement les pasteurs de l'Église et les met en parfaite communion de pensée et de jugement. Cette lettre est une preuve sûre que, dans Notre condamnation des lois dont il s'agit, Nous n'avons été influencé ni par l'envie, ni par la haine pour le gouvernement de ce pays ; mais qu'obéissant aux devoirs de Notre auguste office, Nous Nous sommes levé pour la défense de la loi éternelle qui commande ce qui est bien et défend ce qui est mal.

“ Nous sommes heureux que, dans votre clairvoyance, vous ayez dénoncé ces nouvelles lois comme contraires à l'esprit de la civilisation moderne et portant atteinte non-seulement aux droits de l'Église, mais aussi à ceux des citoyens ; droits qui, bien que proclamés en paroles, sont violés dans les actes.

“ De même que, dans les temps passés, vous avez pris part à Nos joies, de même maintenant vous sympathisez à Nos douleurs.

“ L'offre que vous Nous apportez de toute l'aide qu'il est en votre pouvoir de donner, ne Nous a pas été une consolation légère.

“ En proclamant sans crainte Nos droits devant les hommes, en élevant vos prières à Dieu pour Notre cause, vous désirez, par la voix et l'autorité de tous les justes, faire échouer les tentatives des ennemis de la religion, de façon que Dieu puisse apaiser l'orage qui agite l'Église.

“ En attendant, Nous acceptons avec gratitude vos bons souhaits. Nous prions le Seigneur de vous couvrir de sa grâce et, en témoignage de Notre constante affection, Nous vous accordons, à vous Notre fils bien-aimé, à vous vénérables frères, et aux ouailles confiées à vos soins, Notre bénédiction apostolique.

“ Donné à Saint-Pierre de Rome, le 16e jour de novembre, en l'année 1888, onzième année de Notre pontificat.

“ LÉON XIII, PAPE.”